



Demande d'aide à propos de pratiques sectaires

Par **Insomnia**, le **17/11/2009** à **23:30**

Bonjour,

Ma question concerne les sectes et les pratiques sectaires. Voici la situation :

En octobre 2002, j'ai fait une soirée pour mes 17 ans. Le frère de ma meilleure amie Mag, que nous appellerons S., qui était aussi un ami à moi, et qui était célibataire à ce moment là, m'a demandé d'inviter si possible des copines célibataires à moi, pour les lui présenter. Il se trouve que toutes mes amies proches, à ce moment là, étaient soit déjà en couple, soit indisponibles pour venir. J'ai donc invité une simple copine de classe que je connaissais peu, mais qui me paraissait toutefois sympathique, afin de la présenter à S. Nous appellerons cette fille J. S. et J. sont sortient ensemble.

Très vite, J. a montré son vrai visage : Elle a commencé à critiquer et insulter très fortement la famille et les amis de S., elle a manipulé S. et l'a monté contre toute sa famille et tous ses amis, en lui disant par exemple des choses comme : "Tes amis ne sont pas de vrais amis, ce sont des profiteurs qui ne sont amis avec toi que par intérêt..."; "Tes parents et ta soeur ne t'aiment pas vraiment, ils ne se préoccupent pas de toi...". Elle l'a coupé complètement de toute sa famille et de tous ses amis, lui a fait une sorte de "lavage de cerveau". Aujourd'hui, ils sont ensemble depuis 7 ans et mariés depuis 1 an. S. ne veut plus voir ni parler à toute sa famille et à tous ses amis, notamment à ses parents et à sa soeur, malgré le fait que cette dernière a accouché de sa petite nièce il y a bientôt 1 an, qu'il ne veut pas voir non plus. J. décide qui S. a le droit de voir et à qui il a le droit de parler, et qui il n'a pas le droit de voir et à qui il n'a pas le droit de parler. Elle décide de tout dans leur vie, notamment sur le plan financier. S. est devenu dépressif, alors qu'il était très joyeux avant d'être avec J. Elle accuse les parents de S. de l'avoir maltraité dans son enfance, or je suis intime de cette famille depuis plus de 12 ans et c'est absolument faux. Nous avons pu avoir ces informations par des cousins et cousines à qui S. parlait encore plus ou moins il y a quelques temps.

Par ailleurs j'ai appris que J. avait créer énormément de problèmes à beaucoup de personnes

par des personnes qui étaient au lycée avec nous et par des personnes qui vivent dans la même ville.

Ma question est la suivante : Malgré le fait que S. soit la seule victime, est-il possible de qualifier le comportement de J. en un comportement de "gourou"? Merci par avance pour vos réponses.

Par Annie Rapp, le 18/11/2009 à 21:44

Bonsoir, je ne suis pas avocate mais psychothérapeute. Ce que vous décrivez est une relation malsaine d'emprise avec un comportement abusif, manipulateur, de maltraitance psychologique (et peut-être physique) d'un côté et un comportement de soumission et peut être d'amour et de dévotion de l'autre. Ce type de relation peut se rencontrer dans un couple, une famille comme dans un groupe sectaire. Les mécanismes psychologiques sont les mêmes, la différence est que ce sont les émotions affectives conjugales et familiales qui sont manipulées d'un côté et les émotions d'ordre spirituel de l'autre. La personne sous emprise pourra à la longue prendre conscience de sa situation et s'en libérer avec de l'aide. L'autre personne, si elle a commis des actes susceptibles de poursuite en justice, pourra être condamnée si la victime porte plainte. Dr. Annie Rapp

Par Insomnia, le 22/11/2009 à 16:33

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Hélas il semble donc que nous ne pouvons rien faire contre cette personne sur le plan juridique.